

**Sommaire :**

- Crédit d'impôt pour solidarité : Vous pourriez y avoir droit **Page 2**
- Calendrier d'activités du Collectif autour du 8 mars dans Pointe-Saint-Charles **Page 3**
- Consultez le calendrier pour tout savoir sur les activités sociales à venir, au Centre et ailleurs **Page 4**

**Dans ce numéro :**

<b>Les actualités</b>	<b>2</b>
<b>Services et ressources</b>	<b>3</b>
<b>Calendrier • Communiquez avec nous</b>	<b>4</b>

**À retenir :**

**19 mars 2015**  
**Journée sociale au CPSC :**  
**Souper • Conférence**  
**• Bingo récréatif**  
**DÈS MIDI**

**26 mars 2015**  
**Le Café-Croissants présente:**  
**«Osez vieillir en santé»**  
**DÈS 9 H 30**  
**GRATUIT**

**Dossier «Postes Canada» :****La Table de concertation communautaire de PSC poursuit son travail**

Par **Pierre Riley**  
 coordonnateur du CAPSC

**L**e 21 janvier dernier, Karine Triollet, coordonnatrice d'Action-Gardien – Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles, participait à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Elle a présenté le mémoire dans le cadre de la consultation *Postes Canada : impacts de l'arrêt de la livraison du courrier à domicile*.

Action-Gardien, et particulièrement son comité «Aînés», estime essentiel de se mobiliser à nouveau contre ces nouvelles décisions de Postes Canada, prises au nom de la rationalisation, sans consultation ni réflexion sur des alternatives possibles. Voici ce que conclut Action-Gardien.

**«Profits» vs «Service à la population»**

Action-Gardien rappelle que Postes-Canada a le mandat d'assurer un service postal public, tout en s'autofinçant, et non pas d'agir comme une entreprise commerciale qui cherche à maximiser ses profits au détriment des services à la population.

Action-Gardien affirme que la Société Canadienne des Postes doit revenir sur sa décision de mettre fin à la livraison postale.

Action-Gardien demande à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige de la Société canadienne des Postes qu'elle suspende son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

Action-Gardien demande à la commission publique de la Ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige de la Société canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal.

**La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise présente ses recommandations**

Le 17 février dernier, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise déposait ses recommandations à la Ville de Montréal. Voici ces six recommandations :

Que la Ville et l'agglomération de Montréal considèrent tous les recours possibles et fassent pression auprès du gouvernement fédéral et de Postes Canada pour mettre fin à l'implantation de nouvelles boîtes postales communautaires sur leur territoire.

Que la Ville et l'agglomération de Montréal refusent l'application du Plan d'action en cinq points de Postes Canada au nom des citoyens et citoyennes qu'elles représentent et exhortent la société d'État à maintenir la livraison du service postal à domicile en milieu urbain.

Que la Ville et l'agglomération de Montréal déposent une requête en intervention en Cour fédérale afin qu'elle puisse intervenir et se tenir informée du déroulement du dossier dans le cadre du recours entamé par le Syndicat des travailleurs et des travailleurs des postes (STTP), le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, l'Alberta Network for Men-

tal Health, l'Arch Disability Law Centre, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, la Fédération nationale des retraités, l'Association des syndicalistes retraités du Canada et mesdames Patricia Israel et Susan Dixon.

Que la Ville et l'agglomération de Montréal exigent de Postes Canada :

Une étude sur l'évaluation des conséquences économiques de la perte d'emplois directs et indirects de ses employés;

Une étude sur les risques de perte de valeur du patrimoine immobilier pour les propriétaires situés près des emplacements des boîtes postales communautaires.

Que la Ville et l'agglomération de Montréal fassent valoir, auprès du gouvernement fédéral et de Postes Canada, les conséquences financières et opérationnelles, appréhendées ou prévisibles, de l'application du Plan d'action en cinq points sur leurs champs de compétence et cadre réglementaire, notamment en matière d'urbanisme, de gestion du domaine public, de sécurité et d'accessibilité universelle.

Que la Ville et l'agglomération de Montréal fassent valoir, auprès du gouvernement fédéral et de Postes Canada, les ratés de l'implantation des boîtes postales communautaires, notamment le non-respect des lignes directrices, guides et normes sur lesquels repose le Plan d'action en cinq points.

**Plus d'information sur ce dossier :**

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6877.137173620&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877.137173620&_dad=portal&_schema=PORTAL)

## Crédit d'impôt pour solidarité: vous pourriez y avoir droit

Par **Pierre Riley**  
Coordonnateur du CAPSC

**V**ous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour solidarité si vous répondez à certaines conditions d'admissibilité.

Afin de recevoir les versements, vous devez en faire la demande dans votre déclaration de revenus du Québec et vous inscrire au dépôt direct.

### Description

Le crédit d'impôt pour solidarité remplace :

- le crédit pour TVQ;
- le remboursement d'impôts fonciers;
- le crédit pour particulier habitant un village nordique.

### Important

Le bénéficiaire du crédit d'impôt doit aviser Revenu Québec de tout changement d'adresse et de tout autre changement de situation, car ces changements pourraient avoir une incidence sur le montant auquel il a droit.

### Qui a droit ?

Les personnes suivantes sont visées par le crédit d'impôt pour solidarité :

- Celles dont le revenu familial est inférieur au revenu familial maximal correspondant à leur

situation;

- Celles qui habitent un village nordique;

- Celles qui sont propriétaires, locataires ou sous-locataires d'un logement admissible, c'est-à-dire de tout logement situé au Québec où un particulier habite ordinairement et qui constitue son lieu principal de résidence mais qui n'est pas, entre autres :

- un logement situé dans une habitation à loyer modique (HLM);

- un logement situé dans une installation maintenue par un établissement public ou privé conventionné (financé par des fonds publics) qui exploite un centre hospitalier, un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou un centre de réadaptation régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

- un logement pour lequel un organisme public a versé une somme pour payer le loyer;

- un logement situé dans un immeuble ou un local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial;

- une chambre située dans la résidence principale du locateur, lorsque moins de 3 chambres y sont louées ou offertes en location, à moins que la chambre possède une sortie distincte donnant sur l'extérieur ou des installations

sanitaires indépendantes de celles utilisées par le locateur;

- une chambre située dans un établissement hôtelier ou dans une maison de chambres, qui est louée ou sous-louée pour une période de moins de 60 jours consécutifs.

### Conditions

Une personne peut demander le crédit d'impôt pour solidarité si, au début d'un mois compris entre le 1<sup>er</sup> juillet d'une année et le 30 juin de l'année suivante, elle remplit les conditions suivantes :

- Elle a 18 ans ou plus ou, si elle a moins de 18 ans :
  - soit elle a un conjoint (voir les définitions),
  - soit elle est le père ou la mère d'un enfant qui réside avec elle,
  - soit elle est reconnue comme mineur émancipé par une autorité compétente tel un tribunal;
- Elle réside au Québec;
- Elle ou son conjoint a un statut reconnu (citoyen canadien ou, au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, résident permanent ou personne protégée ou encore résident temporaire ou titulaire d'un



**Afin de recevoir les versements, vous devez en faire la demande dans votre déclaration de revenus du Québec et vous inscrire au dépôt direct.**

### SOURCE

Gouvernement du Québec / Espace Citoyens

<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/credit-impot-pour-solidarite.aspx>

## Activités du Collectif autour du ∞ Mars dans Pointe-Saint-Charles

Le Collectif qui rassemble plusieurs groupes communautaires, propose de nombreuses occasions pour les femmes de se réunir, se rencontrer et apprendre ensemble !

2015

### CALENDRIER DES ACTIVITÉS

#### MARS

- 6** **MIDI :** \*Fête des femmes et discussion Femmes et pauvreté  
Apportez votre lunch !  
Madame Prend Congé – 1900 rue Grand Trunk ☎ 514-933-2507
- 8** **11h00 :** \*Fête des femmes : Brunch Mère-Fille (sur inscription)  
La Maison Saint-Columba – 2365 rue Grand Trunk ☎ 514-932-6202
- (Horaire à confirmer) :** Lancement de la Marche des femmes  
Départ collectif du Métro Charlevoix  
Info à Madame Prend Congé ☎ 514-933-2507

#### AVRIL

- 16** **18h00 :** Femmes et gentrification : discussion et atelier  
La Maison Saint-Columba – 2365 rue Grand Trunk ☎ 514-932-6202
- 23** **13h30 :** Les jeudis de la justice : IVAC et l'indemnisation des victimes d'agressions sexuelles  
Services juridiques – 2533 rue Centre #101 ☎ 514-933-8432

#### Atelier sur les thèmes de la Marche des femmes

*Libérons nos corps, nos terres, nos territoires*

Tous les lundis de 13h00 à 16h00

À Madame Prend Congé

1900 rue Grand Trunk ☎ 514-933-2507

\* = Activité pour femmes seulement



### Le 8 mars - Journée internationale de la femme

Actions et réflexions  
sur la situation des  
femmes, aujourd'hui  
organisées par le  
Collectif autour du  
8 mars dans  
Pointe-Saint-Charles

## ... Crédit d'impôt pour solidarité

(Suite de la page 2)

permis de séjour temporaire ayant résidé au Canada pendant les 18 derniers mois);  
- Elle est inscrite au dépôt direct à Revenu Québec.

### Restrictions

Une personne détenue dans une prison ou un établissement semblable n'a pas droit au crédit d'impôt pour le ou les mois au début desquels elle y a été détenue.

Une personne à l'égard de laquelle une autre personne reçoit le paiement de Soutien aux enfants versé par la Régie des rentes du Québec n'a pas droit non plus au crédit d'impôt pour le ou les mois pour lesquels le paiement a été reçu.

Enfin, une personne exonérée d'impôt ou dont le conjoint est exonéré d'impôt au début du mois visé n'a pas droit au crédit d'impôt.



**Besoin d'aide pour  
comprendre le  
Crédit d'impôt pour  
solidarité ?**

**Contactez-nous !  
Centre des aînés de  
Pointe-Saint-Charles  
514.933.5826**



**DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO**

**Le crédit d'impôt pour le  
maintien à domicile des aînés**



## À votre calendrier

Encore du nouveau au CAPSC !

### Programme P.I.E.D.

Favoriser le maintien de l'autonomie des 65 ans et +  
**Une présentation de la**



Les chutes peuvent avoir des conséquences directes sur l'état de santé et l'autonomie des aîné-e-s. En effet, 40% des personnes âgées admises en centre d'hébergement le sont à la suite d'une chute.

Encore cette année, la Clinique communautaire de PSC offre le **Programme Intégré d'Équilibre Dynamique (PIED)**. Il s'agit d'un programme de prévention des chutes favorisant le maintien de l'autonomie chez les 65 ans et plus.

**Quand ? : Le lundi, 30 mars 2015 - Jusqu'au vendredi, 12 juin 2015.**

**Où ? : Les Habitations Laurendeau**

Salle communautaire, au sous-sol  
2431, rue Saint-Charles, Montréal

#### Horaire

Les lundis, de 10 h 45 à 11 h 45

Les vendredis, de 14 h à 15 h 30

Le programme est d'une durée de 12 semaines, à raison de deux rencontres par semaine, **les lundis et les jeudis**. Le programme sera animé par un kinésologue spécialisé dans une méthode de travail simple et douce adaptée aux capacités des aîné-e-s : jeux avec ballons, déplacement de chaises, ...

**Inscrivez-vous par téléphone seulement :**

**514.937.9251 • poste 7268**

## Information sur Lignes de vies notre bulletin électronique

### Responsables

- Pierre Riley, coordonnateur
- Anthony Voisard, responsable des services et des bénévoles

### Conception • Rédaction • Révision

Patricia Morin

### ABONNEZ-VOUS !

[info@capstcharles.org](mailto:info@capstcharles.org)

### Prochain numéro

Mai 2015

# BOTTIN



Centre des aînés  
de  
Pointe-Saint-Charles

Mieux-être • Autonomie • Équité



▶ **Activités sociales**

▶ **Visites d'amitié**

▶ **Aide aux formulaires**

▶ **Accompagnement  
aux rendez-vous médicaux**

▶ **Accompagnement social**

**Au carrefour des besoins des 50 ans et +**



Renseignez-vous !

Du lundi au vendredi  
514.933.5826

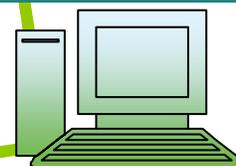


## Communiquez avec nous

2431, rue Saint-Charles  
(coin rue Roperly •  
Métro Charlevoix)  
Bureau 0001  
Montréal, QC  
H3K 1E6

T. : 514.933.5826

Tc. : 514. 507.6540



[www.capstcharles.org](http://www.capstcharles.org)  
[info@capstcharles.org](mailto:info@capstcharles.org)